LYCEE E.SCHURE
2 RUE DU LYCEE
67142 BARR CEDEX
03.88.58.57.84

CONSULTATION POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR LINGUISTIQUE AUX ETATS-UNIS DU 10/10/2018 au 27/10/2018

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES : 2 devis

OBJET : ORGANISATION D'UN SEJOUR LINGUISTIQUE AUX ETATS-UNIS DU 10/10/2018 au 27/10/2018 :
- pour 20 lycéens et 2 accompagnatrices
- pour 20 lycéens et 3 accompagnatrices

Prestation attendue :

TRANSPORT en TRAIN, BUS, AVION:

A) *TRAJETS ALLER-RETOUR*

1) Départ du lycée pour l'aéroport ou la gare : mercredi 10/10/2018

Train pour Paris
VOL ALLER
PARIS- NEW YORK (de nuit de préférence) (10/10/2018)

OU

Bus pour Bâle
VOL ALLER
BALE – NEW YORK (de nuit de préférence) (10/10/2018)

2) Retour

AVION :
VOL RETOUR PORTLAND – PARIS (27/10/2018) ou Boston -Paris
+Train pour Strasbourg : samedi 27/10/2018

OU

VOL RETOUR PORTLAND- BALE (27/10/2018) ou Boston - Bâle
+Bus pour Barr

B) *TRAJET SUR PLACE à New York*

1) Transfert aéroport –hôtel (10/10/2018)
2) Transports en communs (forfait du 10/10 au 13/10/2018)
3) Trajet New York –Portland (13/10/2018) en bus (de préférence Concord Coach Lines – ligne directe) ou train

HEBERGEMENT :

A) New York

Hébergement sur un site unique (Manhattan) en demi- pension (matin + soir) du mercredi soir 10/10/2018 au samedi 13/10/2018 (petit déjeuner)
(Dans le respect de la réglementation, notamment en matière d'obligations d'hygiène et de sécurité)

PROGRAMME DES VISITES

A) NEW YORK

Citypass
Jour 1: billet ferry pour Statue de la Liberté + Ellis Island (entrée du musée)+ Manhatten Sud : Ground Zéro, Chinatown...
Jour 2 : MET (entrée) + Empire State Building (entrée et montée)+ Midtown: Times Square – Broadway- the high line- Central Park...

ASSURANCE ANNULATION :
Le prestataire devra proposer une assurance annulation collective et individuelle et préciser clairement les modalités de remboursement en cas de non-participation.

PRIX :

Etablir un budget détaillé par participant. (élèves et accompagnateurs)
Le prix est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation .Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation de ces prestations.

FACTURATION :

Des acomptes, représentant au maximum 70 % du montant de la prestation, peuvent être versés à l'organisateur sur présentation de factures. La facture de solde est payée après service fait.

DATE LIMITE DE DEPOTS DES OFFRES : 15 janvier 2018